



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 30 juin 2016

Objet : **TABLEAU DES POSTES : TRANSFORMATIONS DE POSTES**

L'an deux mil seize, le trente juin, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2016

PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND, PAIN MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GAY, GERARDO, GLOECKLE, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD

Présents : 24

Absents : 5

Votants : 28

ABSENTS : Mmes. CHEVROT (pouvoir à Mme. FRAGOLA), LAPLANCHE (pouvoir à Mme. HYVRARD) M. GIMBERT, LEMONIAS (pouvoir à Mme. FAYOLLE), LE PENDEVEN (pouvoir à M. MULLER)

Mme. Nelly GROS a été élue secrétaire de séance.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 6788 du 28/ mars 2003 créant un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet,

Vu la délibération du conseil municipal n° 114/2014 du 19 septembre 2014 créant un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Vu la délibération du conseil municipal n° 043/2015 du 30 avril 2015 créant un poste d'attaché territorial,

Vu la délibération du conseil municipal n° 18/2012 du 20 janvier 2012 créant un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe,

Vu la délibération du conseil municipal n° 157/2012 du 21 décembre 2012 créant un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet,

Vu la délibération du conseil municipal n° 142/2010 du 19 novembre 2010 créant un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à 33h30 hebdomadaire,

Vu la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de l'année 2016, en date du 25 mars 2016,

Vu la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2016, en date du 30 mars 2016,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Promotions internes

La promotion interne proposée dans les services concerne pour l'année 2016 :

- un poste en catégorie B,
- un poste en catégorie C.

Il est proposé de transformer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet pour le service jeunesse et vie locale à compter du 30 mars 2016.

Il est proposé de transformer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet, en un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet pour le centre technique municipal (équipes festivités), à compter du 25 mars 2016.

Recrutement

- Afin de finaliser le recrutement d'un agent de la filière administrative pour remplacer un agent partant à la retraite au sein du service accueil – affaires générales – citoyenneté, il est proposé de transformer un poste d'attaché territorial à temps complet en un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Afin de finaliser le recrutement d'un agent de la filière administrative au sein du service accueil – affaires générales – citoyenneté pour remplacer un agent quittant la collectivité par voie de mutation, il est proposé de transformer un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à 30 h hebdomadaire ;

Transformation de postes

Il est proposé de transformer deux postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe afin d'adapter les temps de travail aux besoins actuels des postes suite au diagnostic entretien et pour le service éducation (terminaux), comme suit :

- Un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à 33 h 25 hebdomadaire (poste annualisé) ;
- Un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à 33 h 30 hebdomadaire en un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à 31 h 05 hebdomadaire (poste annualisé).

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (3 abstentions) des suffrages exprimés, décide de transformer les postes suivants :

Filière	Nbre de postes concernés	Ancien poste	Nouveau poste	Motif
Administratif	1	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (AADM-P1-1)	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (RED-P2-2)	Promotion interne
Technique	1	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe à temps complet (ATECH1-20)	Agent de maîtrise territorial à temps complet (MAIT-7)	Promotion interne
Administratif	1	Attaché territorial à temps complet (ATT-4)	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (AADM-P2-6)	Recrutement
Administratif	1	Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe à temps complet (AADM2-5)	Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 30 h hebdomadaire (AADM2-5)	Recrutement
Technique	1	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à temps complet (ATECH2-34)	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 33 h 25 hebdomadaire (ATECH2-34)	Temps de travail
Technique	1	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 33 h 30 hebdomadaire (ATECH2-35)	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 31 h 05 hebdomadaire (ATECH2-35)	Temps de travail

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 08 juillet 2016

Philippe LORIMIER

Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le

Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio, Responsable du service Juridique / Marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.